

Le Feuillet de l'Aliança Andorrano-Francesa

n° 30 Octobre - Novembre - Décembre 2011





www.comprasuperfacil.ad

**QUALITÉ ET CHOIX
EN ALIMENTATION.
CHEZ VOUS, TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE, 24H/24H.**

Vous pouvez payer



et



www.pyrenees.ad

PYRÉNÉES
Andorra





Cours de français
Alto: 34.28.52

L' école de l' **Alliance Andorrano-Française** est située au deuxième étage du Centre Culturel « **La Lacuna** » du Comu d'Andorre la Vieille.

Elle est ouverte toute l'année à l'exception des vacances scolaires de Noël (2 semaines), de Carnaval (1 semaine) et de Pâques (2 semaines).

Elle dispose de matériel informatique, de matériel audio, et d'une bibliothèque.

Les cours de l'Aliança sont dispensés par des professeurs spécialisés dans , **l'enseignement / apprentissage du Français Langue Etrangère**, ils enseignent à des groupes constitués de trois à

dix élèves, ils peuvent donner des cours particuliers et éventuellement se déplacer au sein des sociétés. Chaque élève, est orienté après avoir subi un test d'évaluation initiale, vers le cours qui correspondra le mieux à ses aptitudes à l'apprentissage du français.

Des niveaux de 1 à 6 sont mis en place dans le domaine de la compréhension lexicale, grammaticale, orale et situationnelle.

Les niveaux 7 et 8, sont réservés à des programmes incluant des thèmes professionnels (à définir avec les élèves), culturels, touristiques, économiques, etc...

Le niveau 8, intègre l'actualité sociale, culturelle ou politique française et propose une pédagogie de « projets individualisés ».

Le niveau 9, est le dernier niveau de la formation à l'Aliança Andorrano-Francesa d'Andorre, il donne accès aux examens du DELF et du DALF que les élèves bien préparés, peuvent passer au Lycée Comte de Foix.

Ces examens sont validés officiellement par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) représentant l'Académie de Montpellier et dont les services sont situés à l'Ambassade de France - Délégation à l'Enseignement - Carrer de les Canals à Andorre la Vieille.

Prix et conditions , nous consulter.



Aliança Andorrano-Francesa

Adhérez à l'Aliança Andorrano-Francesa

Je désire, être Sociétaire (1) ou Membre bienfaiteur (2) de l'Alliance Andorrano-Française

Nom: Prénom:

Tél / Fax :

Adresse:

e-mail:.....

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un chèque bancaire d'un montant de :.....

Je vous autorise à débiter mon compte bancaire n°.....

d'un montant de :

(1) Sociétaire : montant de la cotisation pour l' Année 2011/ 2012 – 33 euros .

(2) Membre bienfaiteur : à discrétion.



L' **Aliança Andorrano-Francesa** s'est donnée pour mission, d'assurer et de relancer dans un esprit d'échanges et de dialogues, la diffusion de la langue et de la civilisation française dans la Principauté. A cet effet, elle souhaite regrouper toutes les personnes qui souhaitent participer au développement de la connaissance et du goût du français, ainsi que de la pensée française



Les soirées de l'Aliança & de l'Ambassade de France

Quatrième trimestre 2011

Une soirée **Théâtre** **Lundi 10 octobre 2011**
« J'aime beaucoup ce que vous faites »

Une soirée **Cinéma** **Jeudi 27 octobre 2011**
« La guerre est déclarée » de **Valérie Donzelli**

Une soirée **Jazz** **Mercredi 9 novembre 2011**
« SELMER 607 »

Une soirée **Conférence** **Mardi 15 novembre 2011**
« Les fours solaires de Cerdagne »



Aliança Andorrano-Francesa

Centre Culturel « **La Liacuna** »
C/ Mossen Cinto Verdaguer- n°4
2a planta - Andorra La Vella - allo: 34.28.52
<http://www.alliance-francaise-andorre.org>
<http://cultureandorra.andorrablog.com>

Collaboration:



4



Un partenariat



Soirée théâtre

Lundi 10 octobre

Théâtre communal d'Andorre la Vieille



Soirée cinéma

Jeudi 27 octobre

Cinemes ILLA Carlemany



Soirée Jazz

Mercredi 9 novembre



Soirée conférence

Mardi 15 novembre

Centre culturel «La LLacuna»

Les fours solaires de Cerdagne

par Mr. Claude MONTY



5



Soirée Franz Liszt

M. Josep Maria Escribano, Piano
Mme. Raquel Lopez, Lecture
M. Xavier Fernandez, Lecture
M. Pere Tomas, Lecture

Prélude et Fugue en La mineur pour orgue de J.S. Bach
Transcription pour piano de F.L.
Vallée d'Obermann (Années de pèlerinage) F.L.
Mephisto-Valse n°1 F.L.

Un partenariat Aliança & Ambassade de France





Vendredi 1er. octobre 2010 - **Convention entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et la Fondation Alliance française**

Bernard Kouchner a signé le 1er octobre 2010 avec **Jean-Pierre de Launoit**, Président de la Fondation Alliance française, une convention triennale (2011-2013) entre le Ministère des Affaires étrangères et européennes et la Fondation Alliance française.

La Fondation Alliance française coordonne l'action des quelque 900 associations de droit local (*dont 450 alliances conventionnées avec le Quai d'Orsay*) qui, dans 136 pays, sous le label « **Alliance française** », proposent des cours de français et des manifestations culturelles.

Ce réseau est le premier partenaire de la diplomatie culturelle française. Il complète, prolonge et enrichit, par son ancrage dans les sociétés civiles étrangères, l'action de nos 143 centres culturels publics.

La convention signée le 1er octobre 2010 s'inscrit dans le cadre de la réforme de la politique culturelle extérieure engagée par Bernard Kouchner. Après le renforcement et la modernisation de notre

dispositif public, par la création de l'Institut français, le ministre a souhaité consolider et rénover notre partenariat avec cette grande ONG culturelle qu'est l'Alliance française.

La convention permettra notamment de rapprocher les identités visuelles des deux réseaux, public et privé, de rendre leurs implantations géographiques parfaitement complémentaires, d'intensifier les actions communes.



Elle inscrit dans la durée le soutien du gouvernement à l'Alliance française.

« Cette convention renouvelle et approfondit le partenariat qui nous unit, mais aussi notre relation de confiance et de respect mutuel. L'Alliance française, cela n'est pas suffisamment

connu, est l'une des plus importantes ONG culturelle dans le monde. Ce sont plus de 900 associations de droit local, dont 450 ont signé une convention avec le ministère, qui proposent, sous le label « **Alliance française** », des cours de français et des événements culturels dans 136 pays.»

Mercredi 5 octobre 2011 - **Signature de la convention de partenariat entre l'Ambassade de France en Andorre et l'Alliance Andorrano Française**



Signature de la convention triennale de partenariat entre l'Ambassade de France en Andorre et l'Alliance Andorrano-Française par Messieurs Jean-Pierre Berçot Ambassadeur de France en Andorre et Jacques Carcy Président de l'Aliança Andorrano Francesa.



L'ECO PARK TEMÀTIC DELS PIRINEUS A N D O R R A



naturlandia





Le processus de Bologne, 10 années de changements pour améliorer

l'espace européen de l'enseignement supérieur. En 1998, personne n'aurait pu penser que le processus de la Sorbonne-Bologne allait devenir central dans l'évolution de l'enseignement supérieur en Europe mais aussi dans le monde. En structurant l'espace européen de l'enseignement supérieur autour de principes communs tout en respectant la diversité des contextes, le processus de Bologne a permis de nombreux changements.

Le Processus initié à la Sorbonne en 1998 a été officiellement lancé en 1999 à Bologne pour créer un espace de l'enseignement supérieur, avec la signature de 29 pays. C'est ainsi que 29 ministres responsables de l'enseignement supérieur ont signé la déclaration de Bologne dans laquelle ils s'engagent à créer un espace de l'enseignement supérieur. Le processus s'est par la suite développé autour d'une réforme majeure qui concerne depuis 2010, 47 pays.

Chronologie,

Tous les deux ans, les ministres se rencontrent lors de conférences qui sont préparées par une structure de suivi du processus (BFUG) :

1998 - Déclaration de la SORBONNE - Signature par La France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne d'une déclaration sur l'harmonisation de la structure de l'enseignement supérieur en Europe.

1999 - Déclaration de BOLOGNE - Vingt ministres de l'enseignement supérieur s'engagent à coordonner leurs politiques éducatives afin de créer d'ici 2010 L'EEES.

2001 - Communiqué de PRAGUE - 4 nouveaux pays adhèrent au processus. La dimension sociale est prise en compte.

2003 - Communiqué de BERLIN - Quarante pays sont concernés dont la Russie et la zone des Balkans. Le processus de Bologne est accéléré et étendu au cycle doctoral.

2005 - Communiqué de BERGEN - 45 pays signataires. Adoption d'un cadre de référence des qualifications et des grandes lignes d'orientation pour garantir la qualité de l'enseignement supérieur.

2007 - Conférence de LONDRES - Adoption du registre européen des agences d'assurance qualité.

L'importance de la dimension sociale de l'espace de l'enseignement supérieur est réaffirmée.

2009 - Conférence de LOUVAIN - Définition des objectifs du processus pour les 10 années à venir.

2010 - Conférence anniversaire des 10 ans Budapest - Vienne lancement officiel de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Objectif mobilité de 20 % des étudiants en 2020.

Lignes d'action,

Destiné à favoriser la mobilité, la lisibilité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), le processus de Bologne se construit autour de **3 grands principes** :

- .. Organiser des études en 3 cycles (LMD / BA-MA-D) .. Développer les outils de la reconnaissance académique et professionnelle (ECTS ; supplément au diplôme ; EQF (European Qualifications Framework)) .. Mettre en place une démarche qualité.

Par ailleurs, le processus de Bologne, c'est aussi :

- .. La mobilité
- .. Une approche centrée sur l'étudiant et les compétences
- .. La validation des acquis de l'expérience
- .. La formation tout au long de la vie
- .. Des cadres de qualifications européens et nationaux
- .. L'employabilité
- .. La dimension sociale
- .. La promotion de la dimension européenne de l'enseignement supérieur
- .. La promotion de l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur avec les établissements et les étudiants
- .. Le rapprochement avec l'espace européen de la recherche
- .. La dimension internationale



La reconnaissance des diplômes dans l'U.E.

La reconnaissance académique: l'ECTS

L'**ECTS**, ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits, offre une meilleure lisibilité européenne des programmes d'études nationaux, et facilite la mobilité des étudiants d'un pays à l'autre et d'un établissement à l'autre.

Contexte, L'**ECTS** a été créé en 1988 par la Communauté européenne.

Depuis 1998 et la déclaration de Bologne, il est l'un des fondements de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances et de compétences à acquérir.

L'**ECTS** a été mis en place pour la première fois en 1989 dans le cadre du programme Erasmus. Il fait désormais partie du programme Education tout au long de la vie, qui réunit les programmes Comenius, Erasmus, Leonard de Vinci et Grundtvig. L'**ECTS** est le seul système de crédits qui ait été expérimenté et utilisé avec succès en Europe. Mis en œuvre, à l'origine, pour assurer le transfert de crédits, l'**ECTS** a permis de faciliter la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger, et de développer qualitativement la mobilité des étudiants en Europe. Depuis peu, l'**ECTS** évolue vers un système d'accumulation de crédits mis en œuvre sur les plans institutionnel, régional, national et européen, poursuivant ainsi l'un des objectifs du Processus de Bologne.

Fonctionnement, Un an d'études est représenté par 60 crédits, soit entre 1500 et 1800 heures de travail. Un crédit correspond donc à un volume de travail d'environ 25 à 30 heures (volume de travail que l'étudiant est supposé fournir). Les crédits ne sont accordés qu'aux étudiants réussissant leurs examens. Quatre documents sont associés au système ECTS :

- Un catalogue de cours expliquant les diplômes proposés par l'établissement, les possibilités de logement, les modalités d'évaluation etc., afin que l'étudiant ait connaissance du fonctionnement général de l'établissement en question.
- Le contrat d'études comprenant la liste des cours à suivre avec les crédits ECTS correspondant à chaque enseignement. En cas de transfert de crédits, le contrat d'études doit être accepté par l'étudiant et les deux établissements concernés avant le départ de l'étudiant.
 - Le relevé de notes.
 - Le supplément au diplôme (SD) qui fournit une description standard de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et du statut des études accomplies par son titulaire.



Pour bénéficier de ce système, l'étudiant doit être de la nationalité d'un des pays concernés par l'ECTS, c'est-à-dire de l'Union Européenne ou de l'AELE, ou doit être reconnu comme ayant un statut de réfugié ou de résident permanent.

La plupart des pays participant au processus de Bologne ont légalement adopté le système ECTS comme système national.

Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note locale ou nationale. Un exemple de bonne pratique consiste à ajouter un grade ECTS, en particulier en cas de transfert de crédits.

La difficile reconnaissance professionnelle,

En théorie, tout professionnel qui détient le diplôme requis pour exercer son métier dans son pays d'origine est considéré, dans les autres pays, comme qualifié pour exercer ce métier.

Pourtant, en pratique, il convient de distinguer entre professions réglementées quant aux qualifications et professions non réglementées.



Système général de reconnaissance des diplômes,

Le système général de reconnaissance des diplômes a été instauré par une directive de 1989 sur la reconnaissance des diplômes, des certificats et titres de l'enseignement supérieur long et complété par une directive de 1992, toutes deux modifiées par des directives de 2001 et 2005. Ces directives n'établissent pas d'équivalences automatiques, puisque l'étudiant ou travailleur migrant peut être soumis à des mesures de compensation en cas de différence substantielle entre les formations.

Le système général a vocation à s'appliquer si les conditions suivantes sont remplies:

1. Avoir la nationalité d'un Etat membre de l'UE.
2. Etre pleinement qualifié pour exercer une profession déterminée dans l'Etat membre d'origine.



Depuis l'entrée en vigueur d'une directive en 1999, des professions artisanales et commerciales ainsi que certains services sont également partiellement couverts par le système général, avec toutefois certaines règles spécifiques.

Ce système a pour but de permettre aux personnes qualifiées pour exercer une profession dans

un Etat membre, qui veulent exercer la même profession dans un autre Etat membre (l'Etat d'accueil), d'obtenir dans cet Etat, dans la mesure où la profession y est réglementée, la reconnaissance de leurs qualifications.

La reconnaissance vise le diplôme, certificat, titre ou ensemble de titres qui sanctionne une formation professionnelle complète, c'est-à-dire qui permet d'exercer la profession en cause dans l'Etat de provenance. En principe, le diplôme, certificat ou titre, doit être reconnu comme tel.

Il n'y a pas une liste de diplômes susceptibles d'être reconnus automatiquement au niveau européen, puisque la reconnaissance opère par rapport à la profession pour laquelle le diplôme donne accès dans l'Etat membre d'accueil. Par conséquent, il faut adresser une demande de reconnaissance à l'autorité compétente dans l'Etat membre d'accueil. Cette autorité devra examiner individuellement chaque cas. L'autorité compétente de l'Etat membre d'accueil a 4 mois pour étudier une demande de reconnaissance. Elle peut accepter la reconnaissance,

la subordonner à une mesure de compensation (exigence de 1 à 4 ans d'expérience professionnelle, d'un stage d'adaptation ou de la réussite d'un test d'aptitude) ou la rejeter. Son rejet devra être motivé. En cas de non reconnaissance d'un diplôme dans un Etat membre des voies recours sont ouvertes au demandeur.

Reconnaissance automatique pour certaines professions,

7 professions réglementées sont couvertes par des directives sectorielles: médecin (généraliste ou spécialiste), infirmier en soins généraux, sage-femme, vétérinaire, dentiste, pharmacien et architecte.

Certaines professions sont régies par un système de reconnaissance automatique des diplômes qui leur permet de s'établir dans un pays de l'Union à titre d'indépendant comme à titre de salarié. Dans ce cas la reconnaissance du diplôme n'est cependant obligatoire et automatique que si le demandeur possède un diplôme obtenu dans un Etat membre et qui figure dans l'annexe de la directive SLIM de 2001.

En règle générale, un diplôme récent donnant accès à la profession dans l'Etat membre d'origine sera reconnu mais, en cas de doute, il est conseillé de consulter l'association professionnelle nationale.



« Les Pratiques culturelles des Européens à l'ère numérique. »



Les 6 activités culturelles pratiquées le plus souvent par les personnes interrogées sont :

- ... Aller au cinéma (moyenne de 2,03)
- ... Aller dans une bibliothèque (moyenne de 1,67)
- ... Visiter des monuments historiques (moyenne de 1,65)
- ... Assister à un événement sportif (moyenne de 1,64)
- ... Visiter des musées ou des galeries dans son propre pays (moyenne de 1,4)
- ... Aller à un concert (moyenne de 1,38)

L'analyse des résultats par pays permet de constater que, de l'ensemble des citoyens européens, ce sont les Espagnols et les Irlandais qui sont allés le plus souvent au cinéma au cours des 12 derniers mois (moyenne de 2,38 pour les premiers et de 2,27 pour les seconds).

C'est l'inverse que l'on constate au Portugal (1,65), en Finlande (1,72) et en Grèce (1,75).

Les Finlandais sont ceux qui fréquentent le plus souvent les bibliothèques (moyenne de 2,91). Ils sont suivis par les Suédois (2,59) et les Danois (2,56). De nouveau, c'est en Grèce (1,19) que cette moyenne est la plus faible.

Musique, *Avec quelle fréquence écoutent-ils de la musique ?*

L'analyse des données révèle qu'en général les citoyens de l'Union européenne écoutent tous les jours de la musique. En effet, ils sont 61,3% à avoir déclaré le faire. C'est au Danemark, en Suède et aux Pays-Bas que cette proportion est la plus élevée (respectivement 82,5%, 79,2% et 75,1%).

La grande majorité des personnes interrogées (88,6%) déclarent écouter de la musique à la

radio ou à la télévision. Les cassettes, les disques, les CD et les DVD (non connectés à un ordinateur) sont également cités par 62,3% comme des moyens employés pour écouter de la musique.

La majorité des citoyens Européens (55,1%) écoutent du rock et du pop. Cette tendance est surtout observée au Danemark (69,9%), en France (69,1%) et en Belgique (64,8%). Par contre, c'est en Autriche, en Finlande, au Portugal et en Grèce que l'on retrouve le taux le plus bas de personnes écoutant ce type de musique (respectivement 43,8%, 42,9%, 36,7% et 24,6%).

Le deuxième type de musique cité par 32,1% d'Européens est la musique d'ambiance. C'est en particulier en Finlande que l'on trouve une grande majorité de personnes (70,5%) ayant déclaré écouter ce type de musique.

Un tiers des répondants (29,9%) cite également la musique folk, traditionnelle. Au Portugal, en Grèce et en Autriche, il s'agit de la musique la plus écoutée.

Elle concerne respectivement 65,1%, 62,5%, 44,8%, des personnes interrogées.

Notons toutefois qu'en Suède, dans les nouveaux Länder allemands et en Espagne, la musique traditionnelle est le deuxième style de musique le plus écouté par, respectivement, 45,7%,

44,1% et 41,2% de la population.

Enfin, un tiers des citoyens de l'Union européenne (28%) écoute également de la musique classique.





C'est au Luxembourg (45,8%), en Suède (41,3%) et au Royaume-Uni (40,9%) que l'on observe les taux les plus élevés.

Concerts,

Parmi les personnes qui ont assisté à des concerts au cours des 12 derniers mois (moyenne de 1,38), 50% ont assisté à un concert de musique rock/pop. Ce taux atteint même 68,7% au Danemark et 64,3% en Espagne.

Les concerts de musique classique ont été cités par 23,9% des personnes qui ont assisté à un concert.

C'est au Luxembourg (42,8%), en Autriche (35,9%) et au Royaume-Uni (30,1%) que l'on a le plus tendance à assister à de tels concerts.

Les concerts de musique folk / traditionnelle viennent en troisième position (14,1%).

Les Grecs, les Portugais et les Autrichiens sont proportionnellement plus nombreux que les autres citoyens de l'Union européenne à avoir assisté à ce type de concert au cours des 12 derniers mois (respectivement 37%, 36,1% et 25,3% des répondants).

Lecture,

Les Européens du Nord lisent plus de livres que ceux du Sud,

A la question « Avez-vous lu des livres au cours des douze derniers mois ? », une majorité d'Européens répond par l'affirmative.

La plupart d'entre eux (44,8%) précisent qu'il s'agit de lectures en dehors du cadre du travail ou de l'école. Pour une plus faible proportion de répondants, il s'agit de lectures éducatives non obligatoires (14,5%). Notons qu'ils sont tout de même 42,1% à déclarer ne pas avoir lu de livre au cours des 12 derniers mois.

L'analyse nationale permet de constater que dans la plupart des pays du nord de l'Europe, on a plus tendance à lire que dans les autres régions, surtout pour des raisons ludiques : ils sont notamment 71,8% en Suède, 66,2% en Finlande et 63,2% au Royaume-Uni à avoir déclaré lire pour d'autres raisons que l'école ou le travail.

Seule la Belgique fait exception puisque 58,3% déclarent ne pas avoir lu de livre au cours des 12 derniers mois.

Elle suit le Portugal où cette proportion atteint 67,3% de la population et elle précède la Grèce (54,3%) et l'Espagne (52,7%).

Parmi les personnes ayant déclaré avoir lu au cours des 12 derniers mois pour des raisons autres que le travail ou l'école, un tiers a lu entre 1 et 3 livres et un cinquième en a lu plus d'un par mois.

Plus de 60% des Européens lisent un magazine au moins une fois par mois,

Plus d'un tiers des citoyens de l'Union européenne (34,8%) lit des magazines une fois par semaine ou plus souvent.

C'est surtout le cas en Finlande et au Luxembourg où respectivement 61,5% et 51,7% de la population a déclaré le faire.

Par contre, près de 20% des Européens ne lisent pas de magazines. C'est de nouveau en Grèce (46,3%) et au Portugal (36,7%) que l'on retrouve proportionnellement plus de personnes ayant déclaré ne pas le faire.

Près de la moitié des Européens lisent des journaux tous les jours,

Près d'un Européen sur deux (46%) lit des journaux 5 à 7 fois par semaine.

Le niveau le plus élevé est observé en Finlande, en Suède, en Allemagne et au Luxembourg où respectivement 77,8%, 77,7%, 65,5% et 62,7% des citoyens ont déclaré le faire.

C'est en Grèce, en Espagne et au Portugal que ce taux est le plus bas (respectivement 20,3%, 24,8% et 25,1%).



C'est aussi dans ces trois pays que l'on retrouve proportionnellement plus de personnes ayant déclaré ne jamais lire de journaux (respectivement 30,5%, 23,4% et 25,5%).

La radio et la télévision dans l'Union européenne,

Que regardent les Européens à la télévision ?

Presque tous les Européens (97,6%) regardent la télévision. Ils sont d'ailleurs 99% à posséder au moins un téléviseur.

Parmi eux, 44,4% ont déclaré en posséder un seul, 35,3% même deux.

Les quatre types de programmes que les Européens regardent le plus sont :

- .. Le journal et les programmes d'actualité (88,9%)
- .. Les films (84,3%)
- .. Les documentaires (61,6%)
- .. Le sport (50,3%)

Par ailleurs, plus de deux tiers d'Européens regardent des cassettes vidéos ou des DVD. Un cinquième (20%) le fait de 1 à 3 fois par mois, un autre cinquième (22,9%) le fait moins souvent.

Que préfèrent écouter les Européens à la radio ?

Près de 60% des citoyens de l'Union européenne écoutent la radio tous les jours.

Les programmes radio qu'ils préfèrent sont :

- .. La musique (86,3%)
- .. Le journal, les programmes d'actualité (52,9%)
- .. Le sport (17,4%)

L'utilisation de l'ordinateur et d'Internet dans l'Union européenne,

Plus de la moitié des Européens n'utilisent pas d'ordinateur,

Une majorité d'Européens (53,3%) n'utilise pas d'ordinateur. C'est surtout le cas en Grèce (75,3%) et au Portugal (74,7%). Par contre, plus d'un cinquième (22,5%) l'utilise tous les jours. Ce taux atteint même 36,7% en Suède, 36,6% au Danemark et 32,2% aux Pays-Bas.

Une plus faible proportion (14%) l'utilise plusieurs fois par semaine.

L'ordinateur est le plus fréquemment utilisé à la maison pour le loisir (moyenne de 3,411). Il est ensuite utilisé en dehors de la maison pour le travail ou pour étudier (moyenne de 3,24).

Dans le premier cas, les résultats montrent que 25% des personnes l'utilisent plusieurs fois par semaine et 15,8% tous les jours. Dans le deuxième cas, 16,1% travaillent ou étudient avec un ordinateur plusieurs fois par semaine et 23,8% le font même tous les jours.

On peut également souligner que 16,5% des citoyens de l'Union européenne utilisent un ordinateur à la maison plusieurs fois par semaine, pour travailler ou pour étudier.

Un Européen sur trois surfe sur Internet,

34,5% des personnes interrogées surfent sur Internet : 13,5% le font plusieurs fois par semaine et 8,8% le font tous les jours.

Les Suédois (66,5%), les Danois (59,4%), les Néerlandais (53,8%) et les Finlandais (51,4%) sont proportionnellement plus nombreux que les autres citoyens de l'Union européenne à utiliser Internet. Par contre, c'est au Portugal et en Grèce qu'on retrouve le taux d'utilisation le plus bas (respectivement 14,8% et 15,1%).

Le plus souvent, les Européens utilisent Internet pour :

- .. Echanger des e-mails avec la famille, les amis ou les collègues (57,8%)
- .. Rechercher des informations sur un produit spécifique (41,5%)
- .. Travailler (40,3%)
- .. Rechercher du matériel et des documents éducatifs (37%)
- .. Rechercher des informations sur le sport ou des activités de loisir (33,2%)
- .. Préparer ou envisager des vacances en recherchant des lieux à visiter, un logement, etc. (30,8%)

Source : UNE ENQUETE EUROBAROMÈTRE REALISÉE À LA DEMANDE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, EUROSTAT.



Regards sur l'Éducation 2011 Les indicateurs de l'OCDE

Dans tous les pays de l'OCDE, les gouvernements doivent composer avec des budgets de plus en plus restreints tout en cherchant, par le biais de l'action publique, à accroître l'efficacité de leur système éducatif et à faire face à la demande grandissante de formation.

Conçue pour permettre aux pays d'évaluer la performance de leur système d'enseignement à la lumière de celle d'autres pays, l'édition 2011 de Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE présentent un large éventail d'indicateurs actualisés et comparables sur les résultats des systèmes éducatifs. Ces indicateurs sont le fruit d'une concertation entre spécialistes sur la façon de mesurer l'état actuel de l'éducation à l'échelle internationale.

Les indicateurs montrent qui participe aux activités éducatives, quelles dépenses leur sont affectées, et comment les systèmes éducatifs fonctionnent et quels sont les résultats obtenus. Les indicateurs de résultats portent sur des aspects très variés, allant de la comparaison des performances des élèves dans des disciplines fondamentales jusqu'à l'analyse de l'impact de la formation sur les revenus et sur les perspectives d'emploi à l'âge adulte.

http://www.oecd.org/document/2/0,3746,fr_2649_39263238_48645475_1_1_1_1,00.html

Le Feuillelet de l'Aliança Andorrano-Francesa

Rédaction, publicité
Maquette, mise en page
Jacques CARCY
Tél/Fax: 00 (+376) 84.48.35
jacquescarcy@andorra.ad

Autorisation en date du 03 Avril 2007
Dipòsit legal: And.248 - 2007

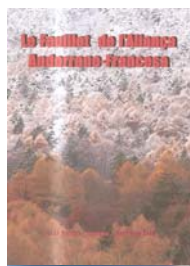


Photo J. Carcy



Aliança Andorrano-Francesa

Centre Culturel La Llacuna
C/. Mossèn Cinto Verdager n° 4
Andorra La Vella -
al·lo: 34.28.52

alianca-af@andorra.ad

Président : Jacques CARCY - **Vice – Présidente:** Roser JORDANA MALLOL - **Secrétaire Générale :** Sylvie ROURE - **Trésorier:** Jean-Pierre DEBLIQUIS - **Chargé de mission :** Alain RIPPOL

Vocaux: Danielle DEBLIQUIS - Cristina MARTI - Karina GINESTA - Pierre DEOUX - Joaquim EROLES - Josep Maria ESCRIBANO - Unvers BERTRANA - Raymond RUI . **Présidents d'honneur :** Son Excellence Monsieur Jean Pierre BERÇOT - Monsieur Christian FREMONT

Vice-Présidents d'honneurs : Maître Antoni MORELL - Sergi MAS



17



1.800 m²

DE PRODUITS FRAIS

DE SERVICES DE PROXIMITÉ

DE PRIX PLUS BAS

DE QUALITÉ ET DE GRANDES MARQUES

DE CHOIX



CHAQUE JOUR UN PEU PLUS POUR VOUS

superette

super

supermarché

hyper

MONOPRIX



VOTRE CARTE
EST UN MONDE
D'AVANTAGES

Parking
gratuit à partir de 10€ d'achat

Prépaiement avec
cartes cadeaux et

Remboursement à crédit
sans intérêts



L'abonnement gratuit
à vos clubs

ACHAT
Shop Santé Bio

2% DE REMISE
avec la carte Actus 100€

Ac. P. F. 100€
Bénévoles-Engagez

